

Questions orales

Mme le Président: La parole est au député d'Oshawa (M. Broadbent).

* * *

LE PROGRAMME CANADO-AMÉRICAIN D'ESSAI ET D'ÉVALUATION

LA CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE AVEC LE MINISTRE EN VOYAGE AU SRI LANKA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, et elle a trait elle aussi à la façon d'agir des ministres. Il y a une heure à peine, je me suis entretenu au téléphone avec le ministre de la Justice en voyage au Sri Lanka au sujet d'une déclaration qu'il avait faite à la Chambre le 29 avril dernier, à l'époque où il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme le rappelait le premier ministre ces jours derniers. J'ai demandé au ministre de la Justice s'il s'accordait à dire avec le premier ministre qu'il aurait par inadvertance induit la Chambre en erreur le 29 avril. Le ministre de la Justice a refusé de répondre à la question. Fait intéressant, il a cependant précisé: «Le premier ministre est celui qui établit la politique du gouvernement».

Comment le premier ministre interprète-t-il le fait que son ministre de la Justice refuse de confirmer qu'il aurait induit la Chambre en erreur en avril dernier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je puis certes comprendre que le ministre de la Justice, en voyage d'affaires au Sri Lanka pour le compte du gouvernement, refuse de s'entretenir au téléphone avec le chef du Nouveau parti démocratique de ce qu'on a pu dire à la Chambre des communes. J'aurais moi-même flairé un piège et j'aurais refusé de répondre à ce genre de question. Je lui aurais dit d'attendre que je puisse examiner le compte rendu à mon retour afin d'en parler avec lui, et je lui aurais demandé pourquoi il tenait à en discuter de si loin. Le ministre ne se trouve pas dans une assemblée parlementaire là-bas.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, si le premier ministre prenait en considération tous les faits, on pourrait dire qu'il tient des propos raisonnables. Toutefois, le ministre de la Justice m'a affirmé qu'il était au courant des échanges de vues des jours derniers à la Chambre. Autrement dit, il sait ce qui s'est passé hier et avant-hier. Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il n'est pas insolite qu'un ministre responsable envers lui, qui sait que son premier ministre a déclaré qu'il aurait involontairement induit la Chambre en erreur en avril dernier, refuse de confirmer l'allégation? Et qu'il ajoute ensuite que c'est le premier ministre qui établit la politique? La conclusion qu'il faut en tirer, à mon sens, c'est que M. MacGuigan maintient ce qu'il a dit et laisse entendre que le premier ministre s'applique à modifier subtilement le cours des événements entre le mois d'avril et maintenant. Qu'en pense le premier ministre?

• (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je dirai carrément, madame le Président, que si je recevais un appel téléphonique comme celui du chef du Nouveau parti démocratique quand je suis à l'autre bout du monde, à propos de ce qui se passe au Parlement et qui semble mettre des ministres en contradiction, j'enverrais promener mon interlocuteur. Je lui dirais d'attendre quelques jours pour que je revienne m'occuper sur place de cette question. Si le chef du Nouveau parti démocratique veut savoir ce que j'en pense, voilà. Mais s'il veut aller au fond des choses, comme son voisin a voulu le faire hier, je m'en tiendrai aux réponses que j'ai données.

Il est vrai qu'au départ le gouvernement a songé à la mise à l'essai éventuelle du missile de croisière. Nous savions que telle était l'intention du gouvernement américain lorsqu'il nous a proposé un système de mise à l'essai d'armements. En ce sens, je ne saurais dire pour l'instant si l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a employé les mots qu'il fallait. J'attends qu'il s'explique.

Quant à l'intention de ses propos, je ne peux m'y opposer. Nous savons tous que le missile de croisière est l'objectif ultime. pend au bout du nez. C'est ce qui inquiète tant les députés néo-démocrates. Le moment crucial viendra alors. Il ne s'agira pas de tirer avec une 303. Nous devons décider si nous permettons la mise à l'essai des missiles de croisière. Nous avons cette question à l'esprit lorsque nous avons débattu de ce dossier au cabinet.

Je vais donc répéter ce que j'ai même affirmé par écrit dans une lettre au voisin de l'honorable député à la Chambre en mars dernier, à savoir que le cabinet n'a pas encore pris de décision sur les missiles de croisière. Ce qu'il a conclu, c'est un accord-cadre sur les essais d'un système d'armes.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Quant aux missiles de croisière, nous savons—eh bien . . .

Une voix: Fourberie.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre ne semble pas reconnaître que le point en litige en l'occurrence, c'est notamment le fait que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait dit non pas une fois, mais trois fois si je me rappelle bien, que le gouvernement avait décidé en principe de permettre les essais sur les missiles de croisière. Et c'est le premier ministre qui a dit lundi à la Chambre qu'il n'en était rien. Si le premier ministre n'en démord pas et affirme que depuis avril dernier le gouvernement ne s'est pas engagé en principe à permettre ces essais, comment, je le lui demande, un gouvernement peut-il laisser passer dix mois sans faire une mise au point? Les Canadiens ont le droit de savoir clairement quelle est la politique du gouvernement et, si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait, il y a dix mois, une déclaration erronée qui figure au compte rendu, le gouvernement est tenu de la rectifier.